



HANGARS NUMÉRIQUES

Festival International de Danse Animée

- 2019 -

Conditions de participation

Hangars Numériques
97400 Saint-Denis
LA REUNION

Email pour toutes questions
relatives à l'appel à
participation :
[info@hangars-
numeriques.net](mailto:info@hangars-
numeriques.net)

Tel : +262 693 45 31 86

INTRODUCTION

Premier festival danse entièrement dédié à l'animation, la manifestation vise à stimuler et à encourager la création où se mêlent danse et image animée. Festival porté par l'association Hangars Numériques, il contribue à la mise en place d'une plateforme unique d'échange et de rencontre, un pont entre les danseurs, les chorégraphes et les animateurs des images en mouvement.

Le festival, **unique en son genre**, souhaite mettre en valeur et promouvoir les créations où priment les imaginaires et le monde imagé sur les prises de vues réelles. En ce sens, sont sollicitées les réalisations présentant un travail d'animation chorégraphique (dessins animés, animations de synthèse, stop motions, animations temps réel, etc.). Les formes scéniques ou installations concernées sont invitées à transmettre une captation vidéo. **Le festival privilégie l'animation danse, et s'entend du plus traditionnel au plus expérimental.**

La première édition du festival se déroule principalement **online**, afin de constituer **une nouvelle scène pour la danse animée et un nouvel espace de**

représentation pour les animations de danse.

DATE ET LIEUX

L'édition 2019 aura lieu online ainsi que dans les lieux de diffusion partenaires du **01 au 15 décembre 2019** à la Réunion.

GENRES PLEBISCITES

Le festival est ouvert aux formes suivantes :
* **animations 2D**
* **animations 3D**
* **animations mixtes et/ou expérimentales**
* **animations scéniques et/ou live**

Le festival encourage les animations tournées vers les pratiques de l'imaginaire proposant un langage issu des recherches contemporaines en danse.

CRITERES

Aucun critère de sélection temporel ne sera effectué pour cette seconde édition. Toutes les réalisateurs ou leurs ayants droits en lien avec le sujet sont invités à participer.
Toutes les vidéos d'animation danse, issues des champs de l'audiovisuelle, du spectacle vivant et/ou des arts plastiques et numériques peuvent être présentés.

SELECTION

L'équipe d'Hangars Numériques se réserve le droit de sélection des propositions.

PRIX DU PUBLIC

Pour chacune des catégories, le festival comporte **une sélection officielle en compétition soumise au vote d'une audience**. Ce système compétitif permet de valoriser des œuvres et des auteurs, de mettre en lumière des jeunes talents et implique un engagement professionnel de la manifestation envers le secteur de l'animation danse et le grand public.

INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription est à remplir en ligne via la plateforme Filmfreeway à l'adresse : <https://filmfreeway.com/Festival-Danse-Animee>

En cas de sélection, les animations seront à transférer via We Transfert à [info@hangars-
numeriques.net](mailto:info@hangars-
numeriques.net).

DEADLINE

La date limite des candidatures est fixée au 25 Octobre 2019. L'inscription est gratuite.



HANGARS NUMÉRIQUES

Festival International de Danse Animée

- 2019 -

Conditions de participations

Hangars Numériques

97400 Saint-Denis

LA REUNION

Email pour toutes questions relatives à l'appel à participation :

info@hangars-numeriques.net

Tel : +262 693 45 31 86

VIDEOTHEQUE

Le projet vise à fédérer les créateurs de cette discipline hybride, constamment renouvelées par les avancées technologiques, afin de mieux pouvoir les représenter, dans une collection vidéonumérique soigneusement recueillie grâce à cet appel à participation annuel.

Hangars Numériques constitue un catalogue des sélections du festival, qui sert à la plateforme de recherche et d'étude sur le passage du corps dansant à l'image. Cette collection constitue les archives en danse animée.

En cas de sélection, les participants acceptent que l'oeuvre soit archivée et répertoriée, au sein d'un catalogue en ligne portant sur la danse animée, présenté et sauvegardé par Hangars Numériques.

La vidéothèque contiendra : le titre de l'animation, la liste des auteurs, le court descriptif ou synopsis de l'oeuvre déposé par le participant, la durée, l'année de réalisation, une image fixe représentative de la vidéo, fournit par le participant, ainsi qu'une présentation de(s) auteur(s) et, éventuellement, leur portrait.

DIFFUSION

Les participants valident les droits de diffusion sur le site internet de l'association porteuse du projet (www.hangars-numeriques.net), sur le site du festival (www.danseanim.org) et, de manière ponctuelle, sur les lieux partenaires du festival pour l'année 2019 (médiathèques, théâtres...).

Les participants sélectionnés autorisent l'association à utiliser un extrait de la vidéodanse dans le cadre de la réalisation et de la diffusion de la bande annonce pour l'édition 2019 du festival.

L'association s'engage à ce que cet extrait ne représente pas plus de 10% de la bande annonce.

Les teasers ne seront utilisés que pour la promotion du Festival dans des émissions, interviews ou reportages télévisés ou web.

Toute diffusion en dehors du cadre du festival et de ses représentations est soumise à un nouvel accord signé entre l'auteur sélectionné et l'association.

En cas de projections additionnelles au festival, il pourra être demandé aux participants à céder des droits de diffusion en vue d'un best of Danse animée

pour des projections culturelles et non commerciales en France et à l'étranger. Un contrat de cession de droits audiovisuels sera proposé aux ayants droit des films retenus pour cette programmation.

Hangars Numériques éditera un DVD afin de représenter les meilleures sélections du genre, une proposition de contrat de cession de droits audiovisuels sera envoyée aux ayants droit retenus.

COPYRIGHT

Les participants certifient l'ensemble de leurs droits pour l'inscription de l'oeuvre au festival.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Hangars Numériques se réserve le droit de modifier ces conditions de participations, et d'en informer immédiatement les participants.

La direction d'Hangars Numériques est chargée de régler les cas non prévus dans le présent règlement.

La sélection des participations sera annoncée le 01 NOVEMBRE 2019.